DECLARATION SUR L'HONNEUR
relative au Contrat d'Engagement Républicain

Je soussigné(e),

agissant en qualité de

de l'association

déclare sur l'honneur que l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain, tel qu'annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

À ce titre, l'association s'engage à respecter les principes énoncés par ce contrat, notamment :

- le respect des lois de la République,
- la liberté de conscience,
- la liberté des membres de l'association,
- l'égalité et la non-discrimination,
- la fraternité et la prévention de la violence,
- le respect de la dignité de la personne humaine,
- le respect des symboles de la République.

L'association reconnaît que le non-respect de ces engagements est susceptible d'entraîner le retrait ou la restitution de toute subvention publique, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La présente déclaration est établie pour être jointe à toute demande de subvention auprès de la commune de Déols.

Fait à, le

Signature